



RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2012

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

La synthèse de ces éléments doit être présentée par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire, afin de permettre une meilleure prise en compte du développement durable lors de cet exercice.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser son rapport sur sa situation en matière de développement durable chaque année. Ce dernier s'inscrit dans le contexte d'une plus grande transparence et d'une meilleure information des citoyens, et sera donc publié sur le site internet www.casa-infos.fr.

L'an dernier, la CASA a établi son premier rapport de développement durable, état zéro basé sur l'activité de l'EPCI depuis sa création. Cette année, la CASA s'est à nouveau livrée à cet exercice en focalisant cette fois-ci son analyse sur le bilan pour l'année 2012 et les projets à venir à court terme.

Rédigé après un recensement détaillé des informations auprès des différentes directions par le biais d'entretiens individualisés, l'analyse est construite à partir d'une trame conseillée par le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie.

Trois grandes parties composent ce rapport :

1) Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2) Un bilan des actions conduites en interne et l'intégration des engagements du développement durable dans :

- l'écoresponsabilité de la collectivité
- les ressources humaines

3) A la lumière de ces deux premières parties, a été analysée la cohérence des actions menées par rapport à une démarche de développement durable, sur la base de 5 éléments de méthode :

- l'organisation du pilotage,
- la participation des acteurs,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation,
- l'amélioration continue.

I. Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable.

Dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, la **CASA continue à intégrer de manière avancée les enjeux liés aux cinq finalités du développement durable** qui sont :

1. la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
3. l'épanouissement de tous les êtres humains,
4. la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
5. les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1. Tout d'abord, la CASA s'est **engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère** notamment à travers son Plan Local Energie Environnement (PLEE) qui s'est terminé fin 2012, qu'elle a souhaité poursuivre par l'élaboration commune d'un **Plan Climat** Energie Territoire (PCET) avec 4 collectivités partenaires. Les actions menées concernent principalement l'établissement d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques, et d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire et par la collectivité.

Le développement de transports climatiquement durables et l'amélioration de la **mobilité**, (avec le bus tram, le réseau Envibus et le transport à la demande, les modes doux, le covoiturage) ainsi que l'augmentation de l'**efficacité énergétique** des logements privés et conventionnés (aides aux bailleurs, OPAH, Espace Info Energie), tout comme l'**optimisation des services** (Envibus et collecte des déchets) sont également au cœur des préoccupations de la collectivité et ont fait l'objet d'actions spécifiques au cours de l'année écoulée.

Les documents de **planification** (SCOT, PDU, PLH), dont certains ont été ou vont être révisés en accord avec les préconisations du Grenelle, prennent également en compte les enjeux énergétiques et climatiques spécifiques à notre territoire.

2. Avec 8 nouvelles communes rurales qui ont rejoint la CASA au 1^{er} janvier 2012, les espaces naturels qui représentaient 66 % du territoire, le composent aujourd'hui à 80%.

Ainsi son territoire exceptionnel a gagné encore en richesse et diversité naturelle et paysagère et conforte la CASA dans **sa large implication dans la protection de la biodiversité et des paysages**, à travers notamment l'animation des sites **Natura 2000** (son action a d'ailleurs été primée au niveau national par un 'Grand Prix Natura 2000'), la gestion durable des **forêts** privées, la promotion des techniques de pierres sèches, ainsi que son implication dans la création du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Les documents de **planification** (PLH, SCOT), les **projets d'aménagement** (projets d'écoquartiers, démarche Sophia Antipolis 2030, projets de ZAC) et les **constructions** réalisées par la communauté d'agglomération, s'attachent à optimiser l'occupation de l'espace, à préserver les richesses patrimoniales locales et à limiter les besoins en ressources naturelles.

Enfin, consciente de l'importance de sensibiliser à la préservation des richesses naturelles, la CASA **a poursuivi ses actions de sensibilisation relatives à Natura 2000** mais a également souhaité aller plus loin. Elle a choisi de développer des journées de découverte des milieux naturels pour les jeunes et a focalisé les actions de ses médiathèques sur «abeilles et biodiversité» lors de la semaine du développement durable.

3. La CASA **intègre l'épanouissement de ses habitants au cœur de son projet d'agglomération et de ses politiques territoriales**, développe de nombreux services pour y répondre tout en déclinant le concept de '**ville-pays**'.

En terme de **santé**, outre le programme de conférence des médiathèques riche sur ce thème, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) – adopté en décembre 2012 - s'attache à définir des actions pour limiter l'impact du bruit sur la santé des populations.

La politique de **mobilité** de la CASA s'applique, quant à elle, à développer et à diversifier toujours davantage une offre de qualité, ouverte à tous et adaptée aux spécificités de chacun et du territoire, tout en optimisant continuellement le fonctionnement.

Par ailleurs, la **culture** est largement diffusée, notamment par le biais des médiathèques dont l'accès est totalement gratuit et l'organisation d'événements culturels tout au long de l'année (conférence, concerts, débats, formation, projections...) avec notamment des artistes locaux en devenir. Le réseau des médiathèques s'est enrichi en 2012 de nouveaux points lecture (Opio, Roquefort-les-Pins) et verra en 2013 de 3 nouvelles médiathèques (Villeneuve-Loubet, Biot et Roquefort-les-Pins) ainsi qu'une salle de spectacle communautaire à Antibes-Juan-les-Pins ouvrir leurs portes.

La CASA s'attache ainsi à développer des services et des équipements de qualité, répartis sur l'ensemble de son territoire, et offrir des **services de proximité** à travers les antennes de justice, les permanences délocalisées des services Logement, OPAH, Envinet et Espace Info Energie, des points lectures et actions « hors les murs » pour les médiathèques...

Elle veille également à une meilleure **information** de la population avec la publication mensuelle d'une page d'information dans le quotidien Nice-Matin et l'actualisation quotidienne de son site web.

4. La charte fondatrice de la CASA est basée sur la **solidarité entre les territoires** qui la composent, principe largement décliné dans son projet d'agglomération et son SCOT, tous deux en cours de révision. Les différents projets d'**aménagement** s'attachent à respecter ce

principe et dessiner localement une **mixité sociale et fonctionnelle, voire générationnelle** quand les projets le permettent.

En matière de **risques naturels**, la CASA a élaboré son **2^{ème} plan d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)**, qui permet le financement d'ouvrages et d'équipements réalisés par les commune, visant la protection des biens et des personnes.

En matière d'**habitat**, la CASA poursuit, conformément au 2^{ème} PLH actif depuis décembre 2011, la construction de nouveaux logements dans des projets mixte accession/location, ainsi que l'aide à la réhabilitation de logements (OPAH, Acquisition-Amélioration) sur l'ensemble de son territoire.

Elle est devenue délégataire du service intégré d'accueil et d'orientation pour les personnes sans logement et a travaillé sur le développement d'observatoires et d'outils de sensibilisation dans ce domaine.

La CASA œuvre également pour la **prévention de la délinquance** et **l'insertion sociale et professionnelle** auprès des jeunes (notamment par la Mission Locale) et l'insertion par l'activité économique de public en difficulté.

Les trois antennes de justice de la CASA dispensent des informations juridiques et permettent **l'accès au droit** gratuit à tous. Des services spécialisés pour les situations les plus graves et des associations spécialisées viennent compléter cet éventail de service.

Enfin, le réseau **Envibus** s'attache à appliquer une **politique tarifaire** très attractive pour l'ensemble des usagers, voir de gratuité pour les plus défavorisés, ainsi qu'à répondre aux besoins des **personnes à mobilité réduite** (flotte équipée, arrêts réaménagés) et aux personnes en grande difficulté de déplacement (service de trottoir à trottoir).

5. La CASA affirme sa volonté de développer des politiques en cohérence avec des **modes de consommation et de production responsables**.

En matière de **développement économique**, la CASA s'est particulièrement investie en 2012. Au-delà des actions habituelles de la **Maison de l'Emploi**, qui accompagne les porteurs de projets, de **Starteo** et de la **Plateforme France Initiative**, qui leur octroie des prêts d'honneur, le projet '**Business Pôle**' a été inauguré sur Sophia Antipolis. Il regroupe des incubateurs, une pépinière et un espace de co-working. Ce nouvel équipement offre des services de qualité pour des porteurs de projets en matière de numérique et nouvelles technologies.

Sur un autre plan, la CASA a adopté sa **stratégie agricole** qui vise à la préservation du foncier agricole et au développement d'une activité agricole locale durable, tout en offrant des produits locaux de qualité aux habitants.

Concernant la **gestion des déchets**, la CASA est très avancée avec plus de **85% de déchets valorisés** (valorisation énergétique, matière et organique), et met en place des mesures favorisant l'augmentation du tri et l'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une **consommation responsable** et une réduction des déchets à la source.

2. Des finalités du développement durable relativement bien intégrées en interne

1. En 2012, un diagnostic d'**écoresponsabilité** de la collectivité a permis d'identifier les efforts déjà réalisés et les pistes de progrès dans ce domaine.

En termes d'achats durables, certains marchés intègrent désormais des **clauses d'insertion** ou des **clauses environnementales**. Pour promouvoir cette pratique, un guide « boîte à outils » a été initié pour aider les acheteurs dans cette démarche et la collectivité s'est engagée dans un appel à projet régional de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) sur les achats durables, et devrait donner lieu à la définition d'une véritable **politique d'achats durable de la collectivité**.

Egalement, des **achats groupés** ont été lancés avec l'ensemble des communes pour l'acquisition du papier et de carburants.

En terme de **bâtiments**, la CASA a poursuivi la **construction** et la **réhabilitation** de certains **équipements communautaires** et centres techniques pour ses services, en poursuivant un objectif de qualité du bâti, tout en maintenant des coûts acceptables. L'approche en **coût global** est envisagée, mais se heurte à des difficultés d'application.

L'intégration d'un cahier des charges « exploitation » lors des constructions, les opérations de **maintenance préventives** et curatives des bâtiments, le **suivi des consommations** et l'**écoresponsabilisation** des employés permettent d'avoir des bâtiments de qualité et plus nombreux tout en maintenant un coût de fonctionnement stable.

Les **équipements informatiques** sont également choisis pour leurs performances techniques et énergétiques. La collectivité poursuit par ailleurs le **tri de ses déchets** au sein de ses différents sites.

Enfin, différentes solutions visant à limiter les déplacements professionnels ont été testées, comme les entretiens de recrutement et les réunions par **téléconférence ou visioconférence**, les colloques numériques, la formation à distance. Des pass Envibus sont également à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

2. En matière de **ressources humaines**, un intérêt particulier est porté à la **sécurité** et aux **conditions de travail**. Outre la qualité des locaux et des équipements, pour prévenir les risques d'accident de travail, **17 ACMO** sont chargés de la mise en œuvre du **document unique** actualisé annuellement, et ont ainsi contribué à une **forte régression du nombre de jours d'absence**.

En 2012, deux groupes de travail ont également vu le jour sur les **risques psychosociaux** et les **conduites addictives**.

Les agents peuvent faire appel à un **psychologue** et un **assistant social**, qui a accompagné en 2012 la réorganisation complète d'une direction.

La CASA a également adopté des **mesures d'accompagnement du pouvoir d'achat** de ses agents, après l'augmentation en 2011 du complément de fin d'année, 2012 a vu la revalorisation des titres restaurants d'un euro pris en charge intégralement pour les plus bas salaires, et a pour projet la participation aux complémentaires de santé et de prévoyance pour 2013.

Les **formations** ont également progressés en 2012, avec notamment des formations sur le management de proximité, l'écoconduite, les risques au travail...

En terme de **handicap**, la CASA publie ses offres sur Cap Emploi et participe au forum annuel emploi et handicap d'Antibes, mais n'atteint malgré tout que 2% d'agents reconnus comme travailleurs handicapés (objectif 6%).

Enfin, en matière d'action sociale et d'animation, la CASA finance l'association CASA² qui propose un panel de services et d'offres à plus de 350 agents adhérents et assure l'organisation du Noël des enfants des agents de la CASA.

Cette synthèse fait donc clairement ressortir la mise en place d'actions exemplaires par la Communauté d'Agglomération en matière de développement durable tant sur ses politiques territoriales que sur son fonctionnement interne.

3. La cohérence des actions menées par rapport à une démarche de développement durable, sur la base de 5 éléments de méthode.

Les éléments de méthode caractérisant une démarche de développement durable sont l'organisation du pilotage, la participation des acteurs, la transversalité des approches, l'évaluation et l'amélioration continue.

1. Sur l'exercice 2012, **l'organisation du pilotage** des projets de la CASA demeure classique et a peu évolué.

A l'interne, la conduite de projet prend appui sur les instances décisionnelles habituelles (*Bureau Communautaire, Conseil Communautaire, Commissions thématiques*) et chacun des projets est nourri par des comités techniques et de pilotage.

A chaque étape décisionnelle, ces instances peuvent apprécier la situation du projet au regard du développement durable, mais il n'existe pas d'outil spécifique de pilotage développement durable de projet, ni de dispositif d'évaluation structuré.

En 2012, les évolutions apportées dans le pilotage interne concernent :

- le renforcement des réunions d'échanges avec les DGS des 24 communes, portant sur le développement d'une culture commune, le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- le développement des Comités Directeurs « mutualisés » réunissant les équipes d'encadrement de la CASA et de la Ville d'Antibes. L'exercice 2012, a permis de développer des coopérations renforcées sur les thèmes de la jeunesse, la propreté, l'environnement...

2. **Dans le domaine de la participation des acteurs**, la CASA a poursuivi ses engagements précédents, qu'ils soient internes ou externes, réglementaires ou volontaires.

Ainsi à l'interne, une augmentation du nombre d'instances paritaires (CAP, CTP, CHS...) en 2012 a permis d'améliorer l'information et le dialogue avec les agents, les représentants du personnel.

La démocratie participe à l'échelle de la CASA s'appuie toujours sur :

- le Conseil de Développement : *4 groupes de travail, 55 organisations, 150 membres*
- les concertations publiques et les enquêtes publiques (enquête publique Bus Tram notamment)
- l'organisation de réunions ponctuelles *sur des projets spécifiques*
- les comités de quartiers, essentiellement pour les services de proximité Envinet, Envibus...

L'année écoulée a vu un **effort spécifique engagé auprès des acteurs de la technopole Sophia Antipolis**, avec notamment un partenariat dans la définition du 'Business Pole' ainsi

que la relance de la démarche 'Sophia Vision' portée par le Club des Dirigeants et qui vise à l'amélioration de l'attractivité du parc technologique et des services aux entreprises et aux actifs dans leur vie quotidienne.

Enfin, **les collaborations avec les territoires extérieurs ont été poursuivies** (démarche InterSCOT, mobilités...), voire même développées avec l'engagement du Plan Climat Energie Territorial engageant 6 collectivités de l'ouest (les communes de la CA Pôle Azur Provence et la ville de Cannes) en plus des 24 qui composent la CASA.

3. La nature même des compétences de la CASA (transports, aménagement...) implique **une transversalité des approches** et un échange quotidien entre les équipes de la CASA.

Cette transversalité a été recherchée par la mise en place d'un nouvel organigramme des services de la CASA, intégrant une nouvelle Direction Générale Adjointe dédiée aux Services de Proximité.

Un suivi des grands dossiers de la CASA a été mis en place, essentiellement dédié à l'information des équipes et à l'état d'avancement des 40 projets structurants.

Cependant, le fonctionnement en mode Projet reste encore peu développé au sein de la structure et seuls quelques projets-cadres tentent de mettre en œuvre une transversalité intégrée : Bus-tram, SCOT, Plan-Climat...

Un Programme Développement Durable doit être engagé et constituer un outil de transversalité intégrée des politiques et projets menés par la CASA.

Cette **transversalité s'exprime également à l'externe** dans le cadre de démarches partenariales ou de mutualisation avec les communes de la CASA, et également dans le cadre de coordination d'actions avec les territoires et établissements voisins : collaborations avec le PNR Préalpes d'Azur, la CAPAP, la Métropole Nice Côte d'azur, etc.

4. En matière de **dispositif d'évaluation**, la CASA ne dispose pas d'un outil global d'évaluation des services et actions mis en œuvre.

Cependant, plusieurs évaluations sectorielles existent, notamment en interne, permettant de contrôler les consommations énergétiques, d'évaluer le coût des services, - évaluer non seulement les coûts directs mais aussi les dépenses générées indirectement-, etc.

La Direction des Finances CASA a évolué en 2012 en Direction des Finances et de l'Evaluation avec pour ambition d'expertiser l'efficacité de la dépense publique.

Les Directions Habitat-Logement et Politique de la ville ont mis en place des évaluations des actions mises en œuvre par des associations bénéficiaires de financements CASA.

L'ensemble de ces démarches internes devraient converger vers la mise en place d'indicateurs de suivi.

Sur l'évaluation des politiques et des actions menées sur le territoire, l'analyse des réclamations des milliers d'usagers et de leur suivi permet d'apprécier le niveau de services effectué par la CASA.

Egalement, **une enquête de satisfaction** a été réalisée au niveau de la **collecte des déchets** en **2012** pour mesurer la satisfaction des usagers (*1000 foyers ont été interrogés*) et des professionnels. La **qualité du service** pour le ramassage des déchets a été particulièrement mise en valeur avec près de **84% des foyers très satisfaits**.

5. **L'amélioration continue** de l'action de la collectivité est une démarche permanente conduite par les équipes de la CASA. L'initiative et la recherche d'innovation doivent être appréciées au regard de la faisabilité et de l'efficacité technique et économique.

Les politiques internes (dématérialisation, achats durables et groupements de commande, mutualisation...) doivent être consolidées et s'appuyer sur des objectifs quantitatifs et des exigences qualitatives définis au préalable.

En ce sens **des démarches de certification de directions opérationnelles de type ISO 9001 sont programmées en 2013**, par la Direction Envinet, et NF Services par la Direction Envibus. Egalement, la CASA est engagée dans un groupe de travail de 10 collectivités de PACA sur l'achat durable, coordonné par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE).

Le **Bilan Carbone[®] en cours dans le cadre de l'élaboration du Plan-Climat Energie** amènera au cours de l'année une évaluation du premier bilan réalisé en 2009 et l'engagement rapide de nouvelles actions d'améliorations sur le patrimoine et les services.

La démarche en 'mode projet' doit être structurée au sein des services CASA afin de faire évoluer les conduites de projet actuelles et introduire la transversalité dès l'origine du projet.

L'appui sur des outils techniques innovants (grille DD, monitoring...) est à développer de même que la formation des équipes (séminaire sur le développement durable pour tous les directeurs, participation au PCET, échanges avec les collectivités...) doivent être privilégiés en 2013 afin d'améliorer la prise en compte du développement durable au sein de la collectivité.

Enfin des innovations et des améliorations permanentes sont recherchées dans la conduite des politiques. On peut citer notamment pour exemple la modernisation des matériels (notamment les bus Envinet et les véhicules de collectes); l'extension des consignes de tri avec le regroupement de toutes les matières plastiques dans un même bac jaune. La CASA s'est portée volontaire pour être un site pilote en partenariat avec Eco-Emballages. Depuis mars 2012, l'expérience est en cours sur Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne, etc

Cette analyse de la situation de la collectivité en matière de développement durable, outil d'auto-évaluation, peut permettre à la CASA de se fixer de nouveaux objectifs de progrès tels que son engagement dans un projet territorial de développement durable, au sein duquel seraient clairement identifiés :

- l'existence d'un Pilotage opérationnel Développement Durable formalisé s'appuyant sur le management par projet ;
- la définition et l'engagement dans les politiques et actions de la collectivité d'exigences minimales de qualité et de performance (certifications et labellisations) ;
- une poursuite de l'engagement dans la démocratie participative ;
- une approche transversale, au regard des 5 finalités du développement durable, au moment de la prise de décision et une approche en terme de coût global ;
- et des outils d'évaluation de la politique globale associés à une stratégie d'amélioration continue.

* * * *